

ÇA DEVRAIT ENFIN ROULER POUR LE FUTUR TRAM DE L'OUEST

Le nouvel accord entre la Ville de Lausanne, les TL et les acteurs économiques débloque un projet enlisé depuis de nombreuses années en raison d'oppositions quant aux mesures d'accompagnement envisagées pour pallier la fermeture de la rue de Genève entre le pont Chauderon et la place du Flon.



Economie Region Lausanne
1001 Lausanne
058 796 33 29
<https://www.economie-region-lausanne.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 6'000
Parution: 4x/année



Page: 6
Surface: 170'590 mm²

Ordre: 1094419
N° de thème: 862.021

Référence: 80304842
Coupure Page: 2/7

Dans quatre à cinq ans, les premières rames du tram Renens-Lausanne devraient parvenir au terminus du Flon. Encore un peu de patience, et ce sera au tour du bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François d'inaugurer sa ligne. Telles sont les conséquences articulées lors de la présentation en ce début d'année d'un amendement à l'accord passé entre la Commune de Lausanne, les TL et les acteurs économiques lausannois et approuvé par le Conseil d'État sur la réorganisation de l'accessibilité multimodale au centre-ville à la suite de l'abandon du projet de rampe Vigie-Gonin et de la fermeture du Grand-Pont au trafic motorisé individuel.

Après quelque huit années d'impasse juridique et politique et quelques rebondissements, cette convention revisitée règle enfin une question épineuse. Elle résulte de discussions entamées en novembre 2018 déjà. Invité par la présidente du Conseil d'État à œuvrer comme facilitateur, Patrick Eperon, responsable au Centre patronal de la politique de mobilité, souligne que le semi-confinement n'a pas facilité la dynamique des discussions en raison de la difficulté à se rencontrer. Cela d'autant plus que les acteurs économiques étaient nombreux afin d'englober un maximum de secteurs concernés: Société coopérative des commerçants lausannois, Trade Club Vaud, Gastro Lausanne, Association des Hôteliers de Lausanne et Environs, Association des commerçants de la rue Centrale et Association des commerçants du Haut du Petit-Chêne.

Pour mémoire, rappelons que la Ville a finalement renoncé à la rampe routière reliant la Vigie et l'avenue Jules-Gonin censée pallier la fermeture au trafic individuel de la rue de Genève entre le pont Chauderon et la place de l'Europe, quand bien même le Tribunal fédéral avait débouté les opposants. Ce revirement, destiné à éviter de raser une bonne partie de la «forêt» du Flon, impliquait une renégociation de la convention passée avec les acteurs économiques soucieux de préserver l'accès en transports individuels au centre-ville. Un nouveau consensus a cependant pu être obtenu. Si les termes de cet accord sont respectés, non seulement la voie du futur tram est libre et les travaux pourront commencer cet été, mais la bonne entente pour l'avenir est aussi considérée comme acquise.



Economie Region Lausanne
1001 Lausanne
058 796 33 29
<https://www.economie-region-lausanne.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 6'000
Parution: 4x/année



Page: 6
Surface: 170'590 mm²

Ordre: 1094419
N° de thème: 862.021

Référence: 80304842
Couverture Page: 3/7

Les points essentiels

De fait, les mesures d'accompagnement convenues concernent autant le projet de tram Renens–Lausanne que celui de la future ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Renens et Saint-François. L'accord stipule essentiellement les quatre points suivants, pour lesquels les acteurs économiques signataires se sont engagés à ne pas formuler d'opposition lors de leur mise à l'enquête:

Par ailleurs, pour favoriser à la fois l'accès aux commerces du centre-ville et l'usage des transports publics, la Commune s'est engagée à mettre à disposition, le samedi, une offre combinant le stationnement dans les P+R lausannois et l'utilisation des transports publics pour un prix ne dépassant pas CHF 9.90, soit la moitié du prix normal. L'accord rappelle enfin que ces mesures s'inscrivent non seulement dans la mise en œuvre du tram BHNS, mais aussi dans la suppression du goulet d'étranglement de Crisser et la construction de nouvelles jonctions autoroutières dans l'Ouest lausannois, de manière à concrétiser la planification urbaine du PALM respectant la hiérarchie du réseau routier pour l'accès au centre de Lausanne.



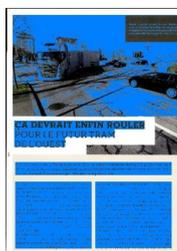
Les axes Terreaux–Grand-Pont et rue de Genève sont réservés aux transports publics et modes doux.

- Le tourner-à-gauche pont Chauderon–avenue Jules-Gonin est supprimé.
- Un mouvement de tourner-à-gauche Sévelin–Tivoli sera possible.
- Une signalisation avancée sera mise en place pour orienter les différents usagers provenant du nord (depuis l'avenue de Beaulieu notamment) afin que les parkings Saint-François, de la Paix et du Centre restent aisément accessibles.



Economie Region Lausanne
1001 Lausanne
058 796 33 29
<https://www.economie-region-lausanne.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 6'000
Parution: 4x/année



Page: 6
Surface: 170'590 mm²

Ordre: 1094419
N° de thème: 862.021

Référence: 80304842
Couverture Page: 5/7

UN TRAM NOMMÉ **DÉSIR**

Le souhait d'un retour du tram à Lausanne – l'ancien réseau avait été supprimé en 1964 – remonte à 2005. L'idée d'un terminus en souterrain au centre de Lausanne a été rapidement abandonnée pour une raison de coût. Intégré dans le projet Axes Forts, le futur tram a été validé en 2008 et a obtenu trois ans plus tard une concession pour 50 ans commençant en 2012. D'abord pensée comme une liaison reliant Renens à la place du Flon en 4,5 km, une extension jusqu'à Bussigny et Villars-Sainte-Croix a séduit le Grand Conseil en 2012.

L'Office fédéral des transports a approuvé les plans en 2016, ainsi que les aménagements routiers devant compenser la fermeture à la circulation de la rue de Genève entre le pont Chauderon et la place de l'Europe. Il s'en est suivi un recours contre le projet de rampe Vigie-Gonin car il impliquait de raser une partie de la « forêt » du Flon. Le Tribunal fédéral administratif (TAF) a annulé les plans, considérant que la construction de la rampe était extérieure au projet de ligne de tram.

Les TL ont recouru auprès du Tribunal fédéral (TF). Le dossier est revenu au TAF, qui a accepté le projet de route, mais la Commune a fini par y renoncer à fin 2019 afin de préserver la « forêt » qui devrait disparaître.



Economie Region Lausanne
1001 Lausanne
058 796 33 29
<https://www.economie-region-lausanne.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 6'000
Parution: 4x/année



Page: 6
Surface: 170'590 mm²

Ordre: 1094419
N° de thème: 862.021

Référence: 80304842
Coupure Page: 6/7



La présidente du Conseil d'État, Nuria Gorrite, et la municipale Florence Germond, en charge du patrimoine vert et des finances de la Ville de Lausanne, signent l'engagement des pouvoirs publics à appliquer les clauses de l'accord qui va permettre au projet de tram T1 d'arriver sans encombre au Flon. Parmi les autres parties prenantes on reconnaît notamment (tout à gauche) Jean-Jacques Gauer, président d'Hôtellerie lausannoise, Pascal Vandenberghe, président du Trade Club Vaud (troisième depuis la gauche), et à son côté Philippe Bovet, vice-président de la Société coopérative des commerçants lausannois. DR



Economie Region Lausanne
1001 Lausanne
058 796 33 29
<https://www.economie-region-lausanne.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 6'000
Parution: 4x/année



Page: 6
Surface: 170'590 mm²

Ordre: 1094419
N° de thème: 862.021

Référence: 80304842
Coupure Page: 7/7

LA POSITION D'ERL

Pour Économie Région Lausanne (ERL), la possibilité de transporter des personnes et des marchandises de manière efficiente et à un coût compétitif constitue toujours l'une des conditions-cadres de l'économie, de même que les possibilités d'accès au centre-ville. Elle se réjouit donc de la signature d'un accord « mobilité années 2020 à Lausanne », en lien notamment avec le retour du tram, accord conclu après une année de négociations entre les commerçants, la Municipalité et le Conseil d'État.

Pour ERL, il est important que les clients des commerces et autres usagers puissent continuer d'arriver sans encombre au centre-ville. L'association salue donc le fait que cet accord prévoit des mesures devant permettre d'accéder aux différents parkings du centre-ville depuis les jonctions qui existent déjà ou celles qui sont à créer de la ceinture autoroutière lausannoise.

À cet égard, il est important que le Conseil d'État ait renouvelé son engagement en faveur de la réalisation des ouvrages autoroutiers de l'Ouest lausannois, qui découlent du plébiscite du fonds FORTA (près de 75% de oui dans le canton de Vaud, le 12 février 2017): jonctions autoroutières d'Écublens et de Chavannes-près-Renens, suppression du goulet d'étranglement de Crissier.